

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Appel à candidatures pour les membres non élus du Centre Communal d'Action Sociale du Gosier

GOSIER, LE 6 JUILLET 2020 — La Ville du Gosier, dans le cadre du renouvellement du Conseil d'administration de son Centre Communal d'Action Sociale, lance un appel à candidatures pour les 8 membres issus de la société civile.

En application du Code de l'action sociale et des familles, quatre catégories d'associations doivent être représentées :

- les associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- les associations de personnes âgées et de retraités
- les associations de personnes handicapées
- l'Union Départementale des Associations Familiales.

Les associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant à Monsieur le Maire une liste comportant au moins trois personnes.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire, **au plus tard le 20 juillet 2020, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au service courrier de la Mairie contre accusé de réception.**